

LE DOSSIER TRANSPORTS BOURGOGNE

La Bourgogne veut rouler à l'électrique



En septembre 2014, l'association Bourgogne Mobilité Électrique a organisé le premier Tour de Bourgogne en véhicules électriques réunissant partenaires institutionnels, techniques et constructeurs. En médaillon, Michel Neugnot, premier vice-président de la région Bourgogne.

Afin de soutenir le développement de la mobilité électrique, la Région mène une démarche innovante.

La région Bourgogne vient de mettre en place un plan de développement de l'électrique sur son territoire, un plan baptisé **schéma de cohérence régional de déploiement des bornes de charge**. "Nous souhaitons canaliser tous les initiatives disparates et homogénéiser le système d'accès aux bornes, afin d'offrir un maillage territorial cohérent", explique la direction des transports et de la mobilité au conseil régional. "Grâce à cette démarche, la Région a donné une vraie impulsion à la mobilité électrique en Bourgogne", se félicite **Gaëlle Morot**, chargée de mission au sein de l'association BME (Bourgogne Mobilité électrique), acteur majeur de la promotion des usages de véhicules électriques en Bourgogne. Elaboré en décembre 2014, le document précise les lieux d'implantation et les caractéristiques techniques souhaitables des bornes électriques en fonction des flux de déplacements et de la densité de population. Il prévoit également un planning de déploiement sur dix ans.

Des bornes communicantes

"L'objectif est de privilégier la qualité plutôt que la quantité", résume **Michel Neugnot**, premier vice-président de la région Bourgogne en charge notamment des finances et de la mobilité, qui passe en revue les trois éléments importants à prendre en

compte. D'abord, ne pas multiplier l'installation de bornes sans réflexion préalable. Car, explique-t-il, "90 % des charges sont réalisées sur les lieux de domicile ou de travail. Il faut donc prévoir des bornes rapides, bien placées, ainsi que tous les services associés pour assurer l'itinérance."

Or, on assiste aujourd'hui à la multiplication des projets d'installations. Devant ce foisonnement, Michel Neugnot craint le gâchis d'argent public. "Je suis en débat avec la politique de l'ADEME qui encourage les installations de bornes, sans toujours se préoccuper des réels besoins des utilisateurs". L'Etat a prévu une enveloppe globale de 50 M€ pour le déploiement d'infrastructures de recharge dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, auquel

sont éligibles les collectivités locales et les syndicats d'énergie.

Pour Michel Neugnot, il faut absolument assurer la bonne communication entre les véhicules et les bornes, afin que l'utilisateur ait la garantie de trouver une borne disponible et accessible pour son véhicule. Enfin, "il faut définir un système de paiement normé et un modèle économique viable", note l'élu bourguignon.

Dans cette démarche, la Région a un rôle de "facilitateur". Elle transmet le schéma de cohérence aux différents opérateurs, et a fléché un dispositif d'aides européennes pour l'installation de bornes sur son territoire, à la condition de respecter le schéma régional. ■

Estelle Levresse

Les chiffres

Le marché de la voiture électrique représente aujourd'hui 0,6 % des véhicules neufs immatriculés en 2014, en hausse de 20 % par rapport à 2013.

Les immatriculations de voitures électriques et hybrides rechargeables en Bourgogne : année 2015 : 169 (fin mai) ; année 2014 : 315.

Source : Association Bourgogne Mobilité Électrique (BME)

Les projets d'installations :

- projet national Nissan et Auchan : 10 bornes rapides en Bourgogne
- projet Corri-Door d'EDF d'installations de bornes rapides sur autoroutes : 10 en Bourgogne
- projet Bolloré : 16 000 bornes semi-accelérées en France dont 360 en Bourgogne.